

L'ABUS SEXUEL À L'ENCONTRE DES ENFANTS

# Petit dictionnaire des idées reçues



Une initiative de l'association Parole d'enfants

L'ABUS SEXUEL À L'ENCONTRE DES ENFANTS

# Petit dictionnaire des idées reçues



# avant-propos

*Tout au long de la rédaction de cette brochure, nous avons été nourris par la rencontre avec les enfants et les adolescents du service Kaleidos et leur famille. Ce livre est aussi le leur.*

*Nous remercions également le Service d'Aide à la Jeunesse, le Service de Protection Judiciaire et le Tribunal de la Jeunesse de Liège pour la confiance qu'ils nous témoignent.*

*Enfin, pour leurs encouragements, leurs critiques constructives et leur expérience, nous tenons à remercier aussi Isabelle Aubry, Dominique Cattry, Etienne Denis, David Flausch, Christiane Lambermont, Pascal Leclercq, Marie-Noëlle Lejeune, David Leloup, Nicole Maréchal, Jean-Paul Mugnier, Marc Rajacic, Lidvine Regout, Monique et Jean-Paul Verschueren.*

*Samira Bourhaba, Caroline De Vos, Catherine Denis, Christelle Lequeux, Claude Seron, Yves Stevens, Gabrielle Verhulst et Natalie Verschueren,  
l'équipe de Parole d'Enfants.*

Le terme d'abus sexuel désigne tout contact ou toute interaction (visuelle, verbale ou psychologique) par lequel un adulte se sert d'un enfant ou d'un adolescent en vue d'une stimulation sexuelle, la sienne propre ou celle d'une tierce personne.

L'enfant est soumis, sous la contrainte, par la violence ou par la séduction, à des activités sexuelles qu'il n'est pas en mesure de comprendre en raison de son âge et de son niveau de développement psycho-sexuel.

Il s'agit d'exhibitionnisme, images ou propos pornographiques, caresses, baisers, attouchements, demandes de masturbation, tentatives de viol ou viols. Dans tous les cas, commis au sein de la famille ou par une personne extérieure, c'est un abus de pouvoir qui laisse de sérieuses séquelles psychologiques à l'enfant s'il n'est pas pris en charge à temps.

Certaines personnes s'opposent à l'utilisation du terme « abus » bien mal venu dans ce domaine puisqu'il sous-entend qu'il y aurait un « usage sexuel normal » de l'enfant. Ils lui préfèrent les termes « infraction sexuelle » ou « sévices sexuels » qui entretiennent moins de confusion.

# de l'ordre dans les idées (reçues)

**P**as facile, en tant qu'adulte, de s'occuper d'un enfant ou d'un(e) adolescent(e) victime d'abus sexuels... Comment le ou la soutenir ? Que faire pour qu'il ou elle se sente compris(e) et surmonte son traumatisme ?

Nous sommes sans doute tous d'accord pour dire qu'un enfant victime, encore plus que les autres, a besoin de se sentir aimé et respecté ; et de savoir qu'il peut s'appuyer sur un adulte de confiance.

Mais un enfant ou un adolescent en souffrance, c'est aussi un être capable, parfois, de mettre notre patience à rude épreuve... et de nous pousser à bout. Agressivité, dépression, automutilation, séduction, dépendance affective... : autant de comportements qui peuvent mettre à mal nos meilleures intentions.

Difficile, dès lors, d'échapper aux questions et aux doutes !

- Qu'est-ce qui est dû aux conséquences de l'abus, qu'est-ce qui est dû au développement normal de l'enfant ?
- Peut-on lui parler des faits subis ou doit-on « faire semblant de rien » ?
- Lorsque son comportement est insupportable, peut-on le punir ? Ou doit-on au contraire se montrer plus tolérant qu'avec un autre enfant ?
- Que faut-il éviter de faire, afin de ne pas aggraver sa situation ?

Face à ces questions épineuses, on ne peut pas se permettre de se reposer sur son intuition. Ni sur des croyances ou des idées reçues qui circulent.

Le guide que vous tenez entre les mains réfute certaines idées présentes dans l'opinion publique. Des croyances a priori pleines de « bon sens », mais qui en réalité ne permettent pas d'aider l'enfant parce qu'elles sont trop simplistes, caricaturales, voire même complètement fausses !

Ce « Petit dictionnaire des idées reçues » a donc pour objectif de lutter contre la confusion. Celle dans laquelle l'enfant est plongé suite à un abus sexuel. Et par ricochet, celle dans laquelle vous vous trouvez face à un enfant victime qui a besoin d'aide.

**Evitons de tomber dans les pièges !**

# A

COMME...

## abuseur à SON TOUR



« Il a été abusé ! Il sera un abuseur plus tard ! »

On entend parfois ce genre de propos, assorti de petits dictons issus de la soi-disant sagesse populaire, comme « la pomme ne tombe jamais loin de l'arbre... »

Ces petites phrases assassines renforcent une crainte fréquente chez les victimes d'abus sexuels : est-ce que moi aussi, je vais devenir un abuseur ?

Le fait de se poser la question est habituel. Cela n'est pas le signe qu'on va passer à l'acte. Au contraire, pourrait-on presque dire...

S'il est vrai que les abuseurs sexuels ont souvent un passé d'enfants victimes d'abus sexuels ou de maltraitance physique ou psychologique, **tous les enfants victimes d'abus sexuels ne deviennent pas des abuseurs !**

En effet,



- si l'enfant a été cru lorsqu'il en a parlé,
- s'il a été soutenu et protégé par son entourage,
- s'il est capable d'exprimer sa colère et son malaise,
- s'il est capable d'empathie, c'est-à-dire de se mettre à la place des autres,
- s'il a pu « métaboliser » le traumatisme qu'il a subi,
- s'il a croisé un ou plusieurs adultes qui ont cru en lui malgré ce qui lui était arrivé,

... il pourra grandir et se construire plus sereinement. Et n'aura pas besoin de soulager sa souffrance en abusant d'un plus faible que lui.

# B

COMME...

## blessure Physique



« L'abus sexuel est une agression qui provoque des lésions physiques »

L'abus sexuel est rarement associé à de la violence physique. Etant donné que l'abuseur choisit souvent un enfant qu'il connaît et qui a confiance en lui, les promesses, la séduction, l'affection sont des armes bien plus efficaces pour arriver à ses fins.

Souvent il n'est pas nécessaire de recourir à la force pour contraindre un enfant à ne pas s'opposer à des gestes sexuels.

C'est pourquoi la majorité des enfants abusés ne présentent pas de lésions visibles. Lorsqu'il y a eu pénétration, de telles séquelles peuvent être présentes, mais dans beaucoup de situations, notamment lorsque les gestes abusifs ont été des attouchements, des fellations ou des pénétrations avec le doigt, il n'y a pas de marques physiques ni de blessures apparentes.

Notons que l'enfant peut avoir l'impression d'avoir subi une relation sexuelle complète alors que l'abuseur a frotté son sexe contre sa région génitale sans pénétration. L'entourage, apprenant qu'il n'y pas de lésion (perte de la virginité par exemple), peut avoir tendance à mettre en doute l'ensemble du témoignage de l'enfant alors que celui-ci est fondé.

Suite aux actes subis, l'enfant vit souvent avec la peur que son corps ait été « abîmé » par l'abus sexuel. Certaines filles se demandent par exemple si elles pourront quand même avoir des enfants plus tard.



Une visite médicale peut donc être utile et rassurante !



COMME...

C'est pas possible !

Il arrive qu'un enfant ou un(e) adolescent(e) fasse des révélations progressives. Plus le temps passe et plus il révèle des faits graves, répétés, pervers...

On est alors traversé par les pensées suivantes :

- ?! « Est-ce qu'il (elle) n'est pas en train d'en rajouter ? »
- « Si c'était vrai, il (elle) aurait tout dit d'un coup... »
- « Pourquoi ne pas l'avoir dit plus tôt ? »
- « Si je le (la) crois et que je le (la) soutiens, est-ce que je ne risque pas d'avoir des ennuis ? »
- « Ne va-t-on pas penser que c'est moi qui lui ai mis toutes ces idées dans la tête ? »

Il existe quelques situations dans lesquelles un enfant a exagéré les abus subis parce que ceux-ci étaient insuffisamment pris en considération par l'entourage.

Cependant, dans la grande majorité des cas, l'enfant n'ose pas révéler d'emblée la totalité des faits subis. Il lui faut d'abord vérifier que quelqu'un peut le croire. Beaucoup d'enfants pensent que s'ils racontent tout ce qui leur est arrivé, on les prendra pour des menteurs ou pour des fous...

N'oublions pas que lorsque la limite est franchie, il n'y a plus de limites. Les faits subis par les victimes peuvent être très graves. Plusieurs abuseurs peuvent être impliqués. Même si les faits décrits par l'enfant ressemblent à un cauchemar, cela n'entache malheureusement pas sa crédibilité.



COMME...

dépression

Beaucoup d'enfants victimes d'abus montrent des signes de dépression, comme une humeur triste, un mauvais sommeil, une perte d'appétit, une anxiété importante.

À côté de ce tableau clinique classique, **il existe des enfants qui ne correspondent pas du tout à l'idée que nous nous faisons d'une « victime ».**

En face de nous, peut se trouver un enfant qui parle de ce qu'il a vécu de manière tout à fait détachée, sans que la moindre émotion ne transparaisse, comme s'il parlait de faits qui étaient arrivés à un autre que lui. C'est ce qu'on appelle « **la dissociation** ».

Ce comportement peut être un moyen de défense efficace et adapté à court terme parce qu'il permet à l'enfant de ne pas se laisser envahir par l'angoisse et le mal-être. Parfois, le traumatisme est si grand que le seul moyen pour continuer à vivre est de se couper de toute émotion en lien avec l'abus sexuel, ou même de le nier ou de l'oublier complètement.

Nous pouvons entendre le message suivant : « Faites attention, je suis tellement fragile pour le moment qu'il vaut mieux ne pas me rappeler mon passé douloureux ! »

À l'adolescence ou à l'âge adulte, certain(e)s survivant(e)s d'abus sexuels développent des dépendances (alcool, drogue, ...) ou des conduites d'automutilation (par exemple, se taillader les bras) pour tenter d'anesthésier les souffrances en lien avec les souvenirs d'abus sexuel qui remontent de l'enfance.

D'autres se mettent dans des situations de danger extrême tellement ils ont pris l'habitude d'ignorer leur perception de ce qui est mauvais pour eux...



**C'est pourquoi il est primordial d'abord de ne pas brusquer une victime, de respecter son rythme, mais aussi de tenter de la reconnecter peu à peu à ce qu'elle ressent (corporellement et émotionnellement), à travers des événements moins menaçants pour elle, afin de l'amener sur le chemin de la guérison.**

COMME...



# Évitement de SON AGRESSEUR



« Un enfant qui a été abusé va avoir une réaction de rejet ou de peur face à son abuseur »

Il est facile de comprendre pourquoi un enfant qui a été abusé refuse de revoir son abuseur, souhaite qu'il aille en prison ou redoute de se retrouver face à lui...

**On comprend plus difficilement un enfant qui saute au cou de l'adulte qui lui a fait du mal, ou qui demande à le revoir...**

Malgré notre étonnement, notre colère, notre sentiment d'injustice, nous ne devons pas en vouloir à l'enfant de sa réaction !

En effet, il ne faut pas oublier que souvent, l'abuseur était une personne importante pour l'enfant, qui se montrait affectueuse et sympathique envers lui. L'enfant pouvait être très dépendant de lui pour combler ses besoins affectifs et matériels.

De plus, une des stratégies de l'abuseur pour avoir un accès plus facile à l'enfant est de saper les liens de confiance que l'enfant a tissés avec d'autres adultes proches de lui — le parent non abuseur par exemple. C'est pourquoi, assez souvent, l'abuseur amène l'enfant à se tourner vers lui pour recevoir de l'affection.

Aussi, même s'il se sent soulagé que l'abus ait pris fin, l'enfant peut en même temps souffrir de tout ce qu'il a perdu en rompant ce lien privilégié avec l'abuseur...



**Attention ! Comprendre l'enfant ne veut pas dire qu'il faut répondre positivement à sa demande. Il est fortement déconseillé de le remettre en présence de son abuseur si celui-ci nie les faits : il risquerait de chercher à influencer l'enfant ou à le culpabiliser.**

COMME...



# FILLES



« Ce sont toujours les filles qui sont abusées »

Bien que les statistiques révèlent un pourcentage plus élevé d'enfants de sexe féminin victimes d'abus sexuels, et que la littérature concernant le domaine de l'abus sexuel en parle moins, les garçons abusés sexuellement ne sont pas rares.

**Toutefois, les garçons dévoilent plus difficilement que les filles les abus dont ils sont victimes.**

A cela, plusieurs raisons et notamment celle liée à notre culture et aux préjugés qu'elle continue de répandre : le stéréotype masculin veut qu'un homme « ne pleure pas », soit « fort » et « capable de se tirer d'affaire en toute circonstance ». Il ne doit jamais « avoir besoin d'aide ». C'est pourquoi un garçon victime peut garder le silence pour éviter d'être considéré, selon ce stéréotype, comme quelqu'un de plus faible, comme quelqu'un qui n'est pas vraiment un homme, comme un homme efféminé.

Par ailleurs, la réaction corporelle que le garçon ou l'adolescent peut éventuellement exprimer lors de l'abus sexuel (érection) peut lui faire penser qu'il était consentant. Et occulter le vécu intérieur de malaise qu'il a aussi pu ressentir.

Beaucoup de garçons qui ont été abusés par un homme se posent également des questions quant à leur orientation sexuelle. Ils se disent parfois : « Si mon corps a été excité, c'est que je suis homosexuel ». Malgré leur crainte, beaucoup de ces garçons mèneront à l'âge adulte une vie affective tout à fait hétérosexuelle.

Si ce traumatisme peut contribuer dans certains cas à une orientation homosexuelle, il va cependant de soi que toutes les personnes qui ont été abusées n'ont pas une orientation homosexuelle, et que tous les hommes homosexuels et les femmes lesbiennes n'ont pas été abusés dans leur enfance.





COMME...

gestes  
d'affection*« Les gestes tendres sont à éviter »*

**L**es adultes, en particulier les hommes, peuvent se sentir mal à l'aise et excessivement prudents vis-à-vis d'un enfant abusé en demande d'affection. Et dès lors éviter tout contact physique avec lui. Bien que cela parte d'une bonne intention, c'est priver l'enfant d'expérimenter un contact physique chaleureux, protecteur et respectueux, important pour son bon développement : la victime d'un abus sexuel a en effet besoin de redécouvrir une image positive des adultes (masculins).

Si nous persistons à éviter tout contact physique avec l'enfant, nous prenons le risque de renforcer les fausses croyances que son expérience d'abus sexuel et/ou son abuseur lui ont mises en tête :



*« Les contacts sexuels sont décidément le seul moyen de recevoir de l'affection. »*

*« Je ne suis pas normal puisqu'on ne se comporte pas avec moi comme avec les autres enfants. »*

*« Quelque chose en moi fait peur aux autres... »*



**Néanmoins, il convient de porter attention aux réactions de l'enfant. Si celui-ci montre qu'il est mal à l'aise dans le contact, mieux vaut ne pas insister et faire preuve de patience.**



COMME...

## INCONNUS

*« Il faut se méfier des inconnus ! »*

**B**ien sûr, il est très important d'apprendre à son enfant à ne pas accorder sa confiance à quelqu'un qu'il ne connaît pas, cette personne pouvant avoir de mauvaises intentions.

MAIS...

Malheureusement, dans la plupart des cas, l'enfant est abusé par quelqu'un qu'il connaît très bien et en qui lui et son entourage avaient entièrement confiance.

Le choc est d'autant plus brutal pour tout le monde que personne n'avait imaginé cela ! Le moment de la révélation est bouleversant parce que chacun peut se sentir coupable de ce qui est arrivé, de ne rien avoir remarqué, d'avoir manqué de prudence...

**Comment l'enfant a-t-il pu être abusé par un proche sans que personne ne s'en aperçoive ?**

Pour répondre à cette interrogation et bien comprendre ce qui s'est passé, il est nécessaire de formuler la question autrement : « Comment l'abuseur s'y est-il pris pour que personne ne remarque rien ? ». Car un abuseur utilise toute une série de manipulations pour obtenir la confiance de l'enfant et des adultes. Il met en place sa stratégie progressivement. Si personne ne remarque rien, c'est parce qu'il se garde d'éveiller les soupçons...





COMME...

# Justice



*« Une procédure judiciaire est indispensable à la bonne évolution de la victime »*

**S**ur cette question comme sur bien d'autres, la nuance est de mise : il faut se méfier des réponses trop simples. Dans certaines situations, un procès pénal sera une étape décisive pour la restauration de la victime ; dans d'autres, elle constituera pour elle une épreuve supplémentaire à surmonter.

Quand un procès pénal risque-t-il de constituer une violence supplémentaire pour la victime ?

- quand la véracité des faits ne peut être établie et que la victime a le sentiment de ne pas être crue et reconnue ;
- quand l'abuseur est acquitté « au bénéfice du doute » : cela peut donner l'impression que l'agresseur a été « blanchi » par la justice et la victime désavouée ;
- lorsque la peine prononcée à l'encontre de l'abuseur paraît dérisoire à la victime par rapport au traumatisme qu'il lui a infligé ;
- quand le procès a été surtout l'occasion d'un déballage public des faits subis et qu'il augmente le sentiment de stigmatisation de l'enfant ;
- quand les procédures s'éternisent et que les mesures d'aide et de protection de l'enfant sont à l'« état latent », en attente du verdict...



**Quand un procès pénal exerce-t-il une action réparatrice pour la victime ?**

- **quand la justice reconnaît l'abuseur coupable alors même que celui-ci nie les faits ;**
- **quand la procédure judiciaire permet à l'abuseur d'assumer l'entière responsabilité des faits et de décharger la victime du poids de la culpabilité ;**
- **lorsque la victime fait une expérience correctrice dans laquelle elle est capable de tenir tête à son abuseur ;**
- **lorsque la victime est régulièrement tenue informée de l'évolution du dossier.**



# M

COMME...

## MAIS POURQUOI N'A-T-IL RIEN DIT ?

**S**i certains enfants dénoncent les faits très rapidement après qu'ils se soient produits, d'autres vont attendre plusieurs mois, voire plusieurs années, avant de révéler ce qu'ils ont sur le cœur. Cela peut se produire à l'occasion de la puberté, dans le but de protéger un autre enfant plus jeune (frère ou sœur, par exemple), lors de la première relation amoureuse, à la séparation des parents ou encore suite au décès de l'abuseur.

Parfois, ce n'est qu'à l'âge adulte que ce passé douloureux ressurgit, à la naissance d'un enfant ou plus tard encore.

Enfin, il faut savoir que certaines victimes n'en parleront jamais...

### Pourquoi est-il si difficile de parler ?

Parce que dans tous les cas, l'enfant ressent de la honte et de la culpabilité par rapport aux faits dont il a été victime. Comme l'abus sexuel peut survenir sans violence, uniquement grâce au « talent » de persuasion et de séduction de l'abuseur, l'enfant pense qu'il a donné son accord pour que ça se passe, ou qu'il lui aurait simplement suffi de dire non... et se reproche de ne pas l'avoir dit.

Ensuite, la peur des conséquences pour lui-même et pour ses proches peut le décourager:

?! « Que va-t-il arriver à ma famille ? »  
« Je vais faire de la peine aux autres ... »  
« Que vont-ils penser de moi ? »  
« Vont-ils m'en vouloir ? »  
« Vont-ils encore m'aimer ? »

N'oublions pas que l'emprise de l'abuseur sur l'enfant est énorme et qu'elle agit souvent bien au-delà des faits d'abus.

?! « Si tu parles, personne ne te croira. »  
« Si tu parles, tu seras placé. »  
« Tu feras beaucoup de peine à maman ... »  
« J'irai en prison et il n'y aura plus d'argent. »  
« Maman va en mourir ... »  
« Si tu parles, je tue toute la famille puis je me suicide. »

... autant de réflexions qui peuvent « résonner » longtemps et avec force dans l'esprit d'une victime.

Dans d'autres cas, l'abuseur n'a besoin que de renforcer le sentiment de culpabilité que l'enfant ressent déjà. Bref, ces stratégies peuvent être tellement puissantes que l'enfant ne parlera jamais de ce qui lui est arrivé.

Face à de telles angoisses, on comprend que l'enfant puisse faire le choix du silence, pensant qu'il est moins pire pour lui que la situation continue, que d'avoir le sentiment de faire du mal autour de lui et aux personnes qu'il aime.

N

COMME...

Ne pas  
CONTRARIER

« Après ce qu'il a vécu, on ne peut pas le contrarier... »

**P**arce qu'ils se sentent coupables de ne pas avoir pu empêcher l'abus, parce qu'ils ont peur de contrarier un enfant fragilisé, certains adultes adoptent une attitude surprotectrice à l'égard de la victime d'un abus sexuel.

Il est évident qu'il faut être attentif à ce que l'enfant vit. Certaines périodes sont particulièrement sensibles et nécessitent des aménagements particuliers. Par exemple, la période qui suit le dévoilement, ou bien les jours qui entourent une rencontre à la police ou chez un expert, ou encore le moment du procès s'il y en a un... D'autres événements de la vie de l'enfant vont venir raviver les blessures, comme la puberté par exemple.

Toutefois, à côté d'une écoute attentive et bienveillante, l'enfant a également besoin d'être aidé à conserver ou à reprendre une vie normale. Il importe de favoriser sa capacité à s'investir dans des activités scolaires, sociales ou ludiques.

Enfermé dans une bulle protectrice, l'enfant peut perdre confiance dans ses capacités à réaliser de bonnes performances. Incapable de se plier aux contraintes de la vie sociale, il risque de se considérer comme un exclu, un être « à part » et différent des autres.



**Comme tous les enfants, une victime d'abus sexuel a besoin de deux points d'appui pour grandir : de l'affection et des limites ...**

O

COMME...

Ouf ! ce n'était que  
des attouchements

**C**ontrairement à ce qu'on pourrait penser, il n'existe pas de lien direct entre la gravité des faits et les conséquences pour la victime.

- Que ça se soit passé une seule fois ou de façon répétitive ;
- Qu'il y ait eu de « simples » attouchements ou des pénétrations ;
- Que l'abus ait eu lieu en douceur ou avec violence ;
- Que l'enfant ait ressenti du plaisir ou au contraire de la douleur ; ...

Cela ne permet pas de préjuger des séquelles pour l'enfant !



**En effet, les conséquences d'un abus sexuel sont avant tout d'ordre psychologique. L'« histoire » que l'enfant va se raconter pour s'expliquer le mal qu'on lui a fait est déterminante.**

Ce qui provoque le plus de dégâts, c'est la confusion. Il est parfois plus traumatisant pour l'enfant d'avoir ressenti du plaisir que d'avoir eu mal, par exemple. L'enfant mélange toutes les émotions dans sa tête : plaisir, dégoût, honte, culpabilité. Il pense alors qu'il est sale, vicieux et responsable de l'abus. Et que, peut-être, il était consentant.

Cette confusion provoque alors une grave altération de l'estime de soi chez l'enfant.

Par ailleurs, dans la plupart des cas, les abus sexuels ont lieu avec une personne en qui l'enfant a confiance, les gestes sexuels posés par l'adulte sont donc enrobés d'affection et de séduction. Aussi, le monde psychique de la victime peut en être gravement perturbé. Elle se met alors à entretenir toutes sortes de croyances erronées :



- « Je ne vauX rien. Je ne suis bon(ne) qu'à ça. »
- « Tous les hommes sont comme ça ... »
- « Si je veux qu'on m'aime, je dois me laisser faire. »
- « Je ne dois faire confiance à personne, surtout pas à celui qui me dit qu'il m'aime ... »
- « Je dois me méfier lorsqu'on me fait un compliment ... »

P

COMME...

PLAISIR



« S'il a ressenti du plaisir sexuel, c'est qu'il aimait ça ! »

Lors des gestes abusifs, il se peut que l'enfant ou l'adolescent(e) ait ressenti une excitation physique due à la stimulation sexuelle de l'adulte. Par exemple, lorsqu'un garçon est abusé sexuellement, il peut avoir une érection.

Cela génère en général énormément de culpabilité chez l'enfant et l'enferme encore plus dans le silence. L'enfant peut penser alors qu'il y a en lui quelque chose de malsain qui a provoqué le désir chez l'abuseur.

Or, la réaction du corps de l'enfant est une réaction normale à un comportement adulte anormal.

Cela ne signifie en rien que l'enfant ou l'adolescent(e) était consentant(e) ou qu'il avait la maturité psychologique pour savoir ce qui se passait.



R

COMME...

Raconter



« Pour surmonter le traumatisme, l'enfant doit parler de ce qu'il a vécu »

Il est tout à fait vrai que le traumatisme doit se « digérer » et que la parole est un précieux médicament pour faciliter cette digestion.

Cependant, ce sujet doit être abordé avec discrétion et dans des lieux prévus pour cela. Il importe que l'enfant sache qu'il peut parler de ce qu'il a vécu avec les adultes qui s'occupent de lui. Cependant, il ne faut pas confondre son besoin de parler et notre besoin de tout savoir. Evitons de harceler l'enfant avec des questions répétitives qui traduisent surtout notre angoisse.

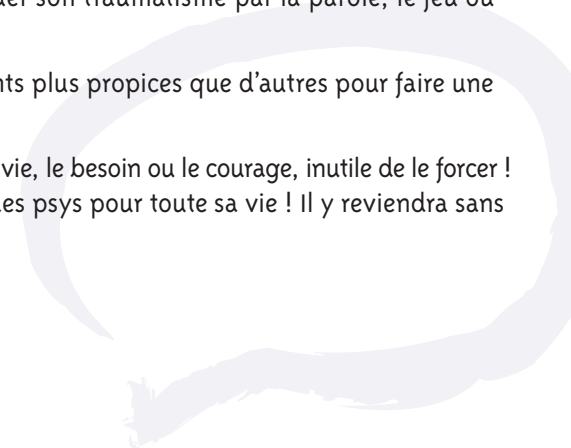
Il faut éviter aussi d'aborder le sujet partout et avec n'importe qui. L'enfant n'a pas spécialement envie que tout le monde soit au courant !

N'oublions pas que son intimité a déjà été violée une première fois, évitons qu'elle ne le soit une deuxième fois !

Rappelons que la psychothérapie est un processus très important qui va permettre à l'enfant d'évoquer son traumatisme par la parole, le jeu ou l'expression artistique.

Cependant, il y a des moments plus propices que d'autres pour faire une psychothérapie ...

Si l'enfant n'en ressent pas l'envie, le besoin ou le courage, inutile de le forcer ! Pas la peine de le dégoûter des pys pour toute sa vie ! Il y reviendra sans doute par la suite ...





# COMME... sexualité inhibée



« Un enfant qui a été abusé va avoir un blocage sur le plan sexuel »

Il arrive que certains enfants abusés développent une hantise de tout contact physique et sexuel. Une fois adulte, il leur faudra parfois beaucoup de temps et de courage pour être capable d'avoir des relations sexuelles consenties.

Dans d'autres cas, le fait d'avoir été abusé sexuellement provoque une augmentation des pulsions sexuelles et des comportements sexualisés.

**Chez les enfants jeunes**, le fait d'avoir été abusé peut provoquer les comportements suivants :

- l'enfant se masturbe compulsivement ;
- il cherche à impliquer les autres enfants dans des jeux sexuels ;
- il adopte une attitude provocante à l'égard des adultes, même inconnus.

Comment comprendre cela ?

Tout enfant connaît ce que l'on appelle une « sexualité infantile ». Ses pulsions sexuelles sont très présentes dès l'âge de 2 ans et demi. Elles vont normalement s'atténuer progressivement à partir de 6 ans. Cependant, lorsqu'un adulte pose des gestes sexuels sur un enfant, il peut déclencher chez celui-ci une excitation excessive. Nous dirons que le corps de l'enfant réagit normalement à des stimulations anormales. Une fois excité, l'enfant va chercher à apaiser cette tension via des comportements sexualisés.

De plus, il est probable que les gestes sexuels posés sur l'enfant par un adulte en qui il avait confiance étaient enrobés d'affection. Suite à cette manipulation, l'enfant en est arrivé à confondre demande affective et gestes sexualisés.



**C'est pourquoi il ne faut pas se mettre en colère devant les tentatives de contact sexuel initiées par l'enfant. L'abuseur a allumé en lui un feu et c'est à nous de contribuer à éteindre cet incendie, sans lui renvoyer une image d'enfant pervers.**

Rappelons également que l'enfant ne peut pas être tenu pour responsable de l'abus sexuel même s'il a pu en être l'initiateur à certains moments.

Si je prête ma voiture à un enfant de six ans qui me la demande, qui sera responsable en cas d'accident ?

Certaines adolescentes peuvent se comporter de manière aguichante et provocante envers les autres, ou exprimer une sexualité qui n'est pas de leur âge. Comme pour l'enfant, ceci est une conséquence de l'abus sexuel et non sa cause !

L'adulte abuseur lui a appris un mode de relation sexualisée. La jeune peut avoir la croyance erronée que les rapports sexuels sont le prix à payer pour qu'on s'intéresse à elle.

Par ailleurs, étant donné que la personne en qui elle avait confiance ne l'a pas respectée, elle n'a sans doute pas pu apprendre à se respecter elle-même. L'adolescente peut donc se mettre facilement dans des situations où elle risque de ne pas être respectée une fois de plus.

Cette image stéréotypée de l'adolescente séduisante à laquelle l'adulte succombe malgré lui est malheureusement encore courante. Les abuseurs s'en servent allègrement afin d'éviter de se responsabiliser face à leurs actes. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une relation inégalitaire où l'un détient l'autorité et le pouvoir sur l'autre, et où l'adulte est censé établir des limites et des balises.



COMME...

## TOURNER La page



« Lorsqu'on lui parle de l'abus sexuel, on replonge l'enfant dans ses mauvais souvenirs »

Il existe plusieurs étapes dans la gestion d'un traumatisme.

Dans un premier temps, les souvenirs peuvent être tellement envahissants que la personne fait tout pour éviter qu'ils ne ressurgissent.

C'est un mécanisme d'adaptation normal.

Cependant, il n'est pas possible d'effacer des souvenirs traumatiques comme on gomme un trait de crayon sur une feuille. On peut enfouir le traumatisme au fond de soi, mais il risque toujours de ressurgir à un moment où l'on ne s'y attend pas.

C'est pourquoi il est nécessaire d'apprendre à vivre avec son traumatisme, de l'approprier, de s'habituer à lui pour qu'il prenne moins de place.

Pour cela, l'expression, au sens large, est nécessaire : cela peut être une psychothérapie, l'écriture, le dessin ou tout autre moyen qui permet de sortir de soi les aspects les plus douloureux du traumatisme.



**Dès lors, si un enfant ressent le besoin de parler de son vécu, il faut l'y encourager, lui laisser de la place même s'il se répète, lui permettre d'exprimer les questions qu'il se pose. Cela veut dire qu'il est en bonne voie de guérison.**

A l'école, en famille ou en institution, le vécu de l'enfant victime a des chances de ressurgir un jour ou l'autre. Entre le silence et la scandalisation, il faut trouver un juste milieu. Si cela prend trop de place dans la vie commune, et que ça perturbe les autres enfants, il peut bien sûr être utile de définir un espace et un temps individuels pour permettre à l'enfant de parler de son vécu.



COMME...

## UNIQUEMENT LES HOMMES



« Seuls les hommes peuvent commettre de telles horreurs »

Les statistiques indiquent que la grande majorité des abus sexuels sont commis par des hommes. Mais certaines femmes peuvent également passer à l'acte.

Pourquoi parle-t-on moins de ces femmes « abuseuses » ? Principalement pour deux raisons.

Premièrement, les abus commis par des femmes sont parfois moins bien identifiables par les enfants. Il peut s'agir de « maternage inapproprié », les abus se déroulant alors à l'occasion des soins corporels. Autre cas de figure : la femme participe à des abus commis par son compagnon. Dans ce cas, c'est l'homme que l'enfant identifie comme principal agresseur.

Deuxièmement, il existe encore un tabou important concernant cette question. La société a encore du mal à accepter l'idée qu'une femme, en particulier une mère, puisse commettre de tels faits. Pour la société, la mère reste celle qui se sacrifie et qui donne tout son amour à son enfant.

A cause de la force de ce tabou, les spécialistes pensent que les enfants révèlent plus difficilement les abus commis par des femmes que ceux qui sont commis par des hommes.



COMME...

Vie foutue



« Un enfant qui a été abusé sera traumatisé toute sa vie »

### Il n'existe pas de fatalité !

Ce traumatisme peut être surmonté et l'enfant peut mener une vie d'adolescent et d'adulte tout à fait normale. L'abus sexuel n'est pas une étiquette à jamais collée sur le front, mais plutôt une blessure qui laisse certes des cicatrices, mais dont on peut guérir.



**Plusieurs facteurs vont favoriser une bonne récupération de l'enfant :**

- Lorsqu'il est cru et soutenu par son ou ses parents (qui ne sont pas abuseurs) ;
- Lorsque l'enfant a une bonne relation avec son ou ses parents ;
- Lorsque le(s) parent(s) non abuseur(s) ont pu surmonter le choc du dévoilement pour se centrer sur leur enfant victime ;
- Lorsque l'abuseur a reconnu les faits et assume la responsabilité de ce qui s'est passé ;
- Lorsque des instances extérieures (judiciaires ou médico-psycho-sociales) ont reconnu la véracité des faits et la culpabilité de l'abuseur ;
- Lorsque l'enfant a pu disposer d'une psychothérapie auprès d'un professionnel ou d'un service spécialisé dans cette problématique ;
- Lorsque l'enfant bénéficie du soutien de son entourage (famille élargie, amis,...)
- Lorsque l'enfant a pu continuer à s'investir dans ses activités habituelles et éviter ainsi de vivre avec une étiquette.



COMME...

Y'a pas d'espoir !!!

**E**ncore très récemment, l'abus sexuel était considéré comme un fait rare et difficile à croire. Les victimes étaient peu entendues. Personne ne savait réellement comment les aider.

Grâce aux témoignages de plus en plus nombreux de victimes, grâce à la médiatisation de certains « abusés » célèbres, la société a dû accepter l'idée que l'abus sexuel à l'encontre des enfants n'est ni un mensonge, ni une exception, ni un détail dans l'histoire de ces enfants.



**De nombreux services se mobilisent pour venir en aide aux enfants victimes et à leur entourage. Voici quelques références utiles :**

### En France

#### L'Institut d'Etudes Systémiques (I.D.E.S)

Il s'agit d'un centre de formation et de thérapie

• Paris : +33 (0)1 64 87 10 13

#### Le Centre de thérapie des Buttes Chaumont

Ce centre est spécialisé dans la prise en charge thérapeutique des victimes et des auteurs de violences familiales et extrafamiliales

• Paris : +33 (0)1 42 40 03 39

#### SOS inceste

Accueil, écoute et prises en charge thérapeutiques pour les personnes victimes d'abus sexuels familiaux et aussi extrafamiliaux

• Nantes : +33 (0)2 40 89 30 80

• Clermont-Ferrand : +33 (0)4 73 92 78 48

• Grenoble : +33 (0)4 76 47 90 93

• E-mail : asso@sos-inceste-pour-revivre.org



### « Sortir du silence »

#### Association du Nord Cotentin contre les violences sexuelles

Cette association propose des formations aux professionnels, et des groupes de parole aux victimes d'agressions sexuelles

- Cherbourg-Octeville : +33 (0)2 33 93 92 72

### 119 Allô Enfance Maltraîtée

Ce service répond aux questions, informe les enfants victimes de mauvais traitement, et toute personne confrontée à des situations de maltraitance.

## Au Luxembourg

#### Fondation Kannerschlass

Centre de thérapie pour enfants, jeunes et adultes

- Soleuvre : +352 59 59 59-1
- Site: <http://www.kannerschlass.lu>

#### ALUPSE (Association Luxembourgeoise pour la Prévention des Sévices à Enfants a.s.b.l.)

Cette association propose des prises en charge thérapeutiques aux jeunes victimes de maltraitements et évalue les situations à risque

- Luxembourg : +352 26 18 48-1
- E-mail : [apulse@pt.lu](mailto:apulse@pt.lu)

#### Planning Familial

Centre de consultations thérapeutiques pour adultes, spécialisé dans les problématiques de violences sexuelles

- Luxembourg : +352 48 59 76

### ORK « Ombuds-comité fir d'Rechter vum Kand »

#### Comité luxembourgeois des droits de l'enfant

Défenseurs des droits de l'enfant ;

- Luxembourg : +352 26 123 124
- E-mail : [marhork@pt.lu](mailto:marhork@pt.lu)

## En Suisse romande

### La ligne téléphonique 147

Aide aux enfants et aux jeunes, 24 heures sur 24, dans toute la Suisse

#### Les Centres de consultation LAVI (Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infraction)

Ces services, présents dans chaque canton de la Suisse, proposent de l'aide (médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique) aux victimes de maltraitements physiques, sexuelles, et/ou psychologiques.

- Canton de Fribourg : +41 (0)26 347 27 57
- Canton de Genève : +41 (0)22 320 01 02
- Canton du Jura : +41 (0)32 420 51 40
- Canton de Neuchâtel : +41 (0)32 889 66 49 ou 919 66 52
- Canton du Valais : +41 (0)27 323 15 14
- Canton de Vaud : +41 (0)21 320 32 00

#### CTAS : Centre de consultation Thérapeutique pour les victimes d'Abus Sexuels

- A Genève : +41 (0)22 800 08 50

#### Familles solidaires

Cette association propose une prise en charge thérapeutique aux jeunes victimes d'abus sexuels, aux jeunes abuseurs sexuels et à leur famille (entretiens individuels et groupes de parole)

- A Lausanne : +41 (0)21 320 26 26

#### Site Internet où trouver facilement le service adéquat en Suisse

- <http://www.bsv.admin.ch/fam/beratung/f/kinder.htm>

## En Belgique

### Le Service d'Aide à la Jeunesse :

Il s'agit d'une autorité publique qui intervient et propose des solutions adaptées pour venir en aide à tout enfant âgé de 0 à 18 ans, quelle qu'en soit la problématique.

- Bruxelles : +32 (0)2 413 39 15
- Liège : +32 (0)4 220 67 20
- Charleroi : +32 (0)71 27 73 00
- Mais aussi à Namur, Marche, Verviers, Huy, Mons, Neuchâteau, Arlon, Tournai, Nivelles, ...

### Les équipes SOS Enfants :

Elles interviennent à la demande de tout particulier (enfant, famille, voisin, ...) ou de tout professionnel (médecin, école, PMS, SAJ,...) inquiet par une situation d'enfant susceptible d'être en danger.

- Siège Social : +32 (0)2 542 14 10

### La ligne téléphonique Ecoute-Enfant : 103 (24 heures sur 24)

Ce service répond aux questions des enfants, des adolescents, mais aussi de toute personne qui s'interroge ou s'inquiète à propos d'elle-même ou éventuellement d'autrui lorsqu'un enfant est en cause. Anonymat garanti.

### La ligne téléphonique Child focus : 110

Il s'agit du centre européen pour les enfants disparus ou exploités sexuellement.



## Internet constitue également un fantastique outil de soutien et d'entraide :

### L'inceste : comment Survivre ?

Site réalisé par et pour les victimes de l'inceste, il aborde l'ensemble des questions que se posent les victimes d'inceste et d'abus sexuels.

- <http://www.inceste.org/>

### SOS Inceste pour revivre

- <http://www.sos-inceste-pour-revivre.org>



## Enfin, quelques livres pour mieux comprendre :

### Jean-Paul MUGNIER. Le silence des enfants.

Trois récits enchevêtrés d'une histoire unique suivis d'une nouvelle sans titre. Editions L'Harmattan, 1999.

### Roland COUTANCEAU. Vivre après l'inceste. Haïr ou pardonner ?

Editions Desclée de Brouwer, 2004.

### Pr Jean-Yves HAYEZ. La sexualité des enfants.

Editions Odile Jacob, 2004



Pas facile, en tant qu'adulte, de s'occuper d'un enfant ou d'un(e) adolescent(e) victime d'abus sexuels... Comment le ou la soutenir ? Que faire pour qu'il ou elle se sente compris(e) et surmonte son traumatisme ?

Face à ces questions épineuses, on ne peut pas se permettre de se reposer sur son intuition. Ni sur des croyances ou des idées reçues qui circulent.

Le guide que vous tenez entre les mains réfute certaines idées présentes dans l'opinion publique. Des croyances a priori pleines de « bon sens », mais qui en réalité ne permettent pas d'aider l'enfant parce qu'elles sont trop simplistes, caricaturales, voire même complètement fausses !

Une initiative de l'asbl « Parole d'Enfants », rédigée par Caroline De Vos et Catherine Denis, dans le cadre du projet Kaleidos de traitement des abus sexuels intrafamiliaux.

Avec le soutien de : • Ministère de la  
Communauté française  
Direction générale  
de l'aide à la jeunesse



• Office de la Naissance  
et de l'Enfance



Contact : Asbl « Parole d'Enfants »

7c, boulevard d'Avroy à 4000 Liège - Belgique

Tél. 00 32 (0)4 223 10 99 - fax 00 32 (0)4 223 15 56 - courriel : [info@parole.be](mailto:info@parole.be)

[www.parole.be](http://www.parole.be)